

**BILL CONCERNANT LA PENSION DU
SERVICE CIVIL**

**RAPPORT DU COMITÉ—AMENDEMENT
DECLARE IRREGULIER**

Le Sénat étudie les modifications que le comité de la banque et du commerce a apportées au bill (n° 231) intitulé: "Loi modifiant la loi de la pension du service civil (1924)".

L'honorable F.-B. BLACK: Honorables messieurs, lorsque le Sénat a été saisi du bill concernant la pension du service civil (1924), ce bill a subi certaines retouches. On croyait que des employés publics, qui seraient en état de profiter de la loi, mais qui étaient très arriérés dans leurs paiements, ou n'avaient pas contribué, au fonds de retraite, devraient payer l'arriéré et payer aussi l'intérêt sur cet arriéré au taux de 4 p. 100 annuellement jusqu'à extinction complète de la dette.

Or, on m'a prié, et c'est aussi mon désir, de signaler à votre attention, à titre de président du comité de la banque et du commerce, le fait qu'en acceptant l'amendement proposé maintenant, nous accepterions le bill en l'état où il était lorsque nous l'avons reçu en 1924. D'après les renseignements que le ministère des Finances a communiqué au comité, cela veut dire que l'Etat remboursera un peu plus qu'un demi million de dollars à ceux qui ont fait des versements sur l'arriéré. Nous avons tenté de constater combien ce remboursement coûterait au pays, en sus de ce demi-million. Le ministère des Finances a dit qu'il ne pouvait pas nous fournir ce renseignement à l'heure présente et qu'il ne pourrait pas le faire avant quelques mois, au moins; cependant, autant que j'ai pu m'en assurer le surcroît de dépenses s'élèvera à quelques millions de dollars.

Voilà l'explication que je désirais donner, en ma qualité de président du comité de la banque et du commerce.

L'honorable H.-W. LAIRD: Honorables messieurs, l'un des paragraphes du présent rapport du comité imposera au Trésor la dépense d'une très grosse somme d'argent. Lorsque la nouvelle que le comité avait ainsi modifié le bill s'est répandue, le ministre des Finances ne l'a pas accueillie très gracieusement. Il a déclaré qu'il n'accepterait pas l'amendement avant d'être certain de la dépense qu'il nécessitera probablement.

Dans ces circonstances, et vu que la modification projetée imposerait au pays une dépense d'argent qui, au dire du surintendant de l'Assurance, le fonctionnaire du département qui s'occupe du bill, s'élèverait à une très grosse somme, il m'est venu en l'idée un doute quant à la compétence du Sénat pour modifier

L'hon. M. POIRIER.

un bill de finance de manière à grever le pays d'un impôt. J'ai pensé à me renseigner sur ce point pendant que le comité était saisi du bill, mais cela m'est parti de l'idée. Maintenant que nous sommes sur le point de transmettre le bill à l'autre Chambre, je crois que nous devrions faire décider par l'honorable président si le Sénat est apte à modifier un bill de finance de manière à augmenter l'impôt.

L'honorable M. BELCOURT: C'est sur ma proposition que le comité a rayé du bill la disposition qui décréait le paiement de 4 p. 100 d'intérêt sur les versements arriérés. La question est compliquée. Je me demande si on l'a expliquée au comité aussi clairement qu'on l'aurait dû. C'est peut-être pour cela que mes honorables amis de Sackville (l'honorable M. Black) et de Regina (l'honorable M. Laird) entretiennent les idées qu'ils viennent de faire connaître au Sénat et qui, je le crois, sont absolument erronées dans les deux cas. Après avoir étudié l'affaire, le fonctionnaire du département a affirmé que la suppression de la disposition concernant l'intérêt de 4 p. 100 n'impliquera pas de charge sur le Trésor.

L'honorable M. BLACK: Je tiens à reprendre l'honorable sénateur. J'ai fidèlement rapporté ce que M. Finlayson a dit au comité—que le remboursement de la somme déjà versée coûtera, au moins, un demi-million de dollars à la population canadienne. C'est là sa déclaration et je soutiens qu'elle est absolument vraie.

L'honorable M. BELCOURT: Il y a eu une déclaration semblable que M. Finlayson a corrigée plus tard.

L'honorable M. BLACK: Non, non.

L'honorable M. BELCOURT: Qu'on me permette de dire ce que j'ai à dire. Poussé au pied du mur, M. Finlayson a avoué que la somme qu'il faudrait pour le paiement des pensions avait été déterminée conformément aux calculs des actuaires sans qu'on eût tenu compte à ce moment-là de l'intérêt que les employés pourraient payer sur l'arriéré; et que la loi de la pension pourrait s'appliquer sur le pied prévu sans augmenter le fardeau du public.

L'honorable M. BLACK: L'honorable sénateur dira-t-il que M. Finlayson n'a pas déclaré devant le comité dont j'étais président qu'il y aurait un demi-million et quelques dollars de plus à payer?

L'honorable M. BELCOURT: Non, je ne dis pas cela.